

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Le 11 avril 2023 à 17 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	P	LE THIMONNIER	Eglantine	Procuration à M. FRANÇOIS
PFEIFFER	Michel	Procuration à D. LEBRETON	PIGASSE	Nicolas	P
LEBRETON	Delphine	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
LEMESLE	Jean	P	CAVELLEC	Didier	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	LEGRAVEREND	Alain	P
MASTELLOTTO	Laurent	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
GUILLOTTE	Hubert	P	COUTANCEAU	Delphine	Procuration à I. BOUYER-MAUPAS
DANGUY	Patrick	Secrétaire de Séance	POISSON	Jean-Marc	P
GERMAIN	Jean-Pierre	P	WLASNIAK	Philippe	P
LAINÉ	Pauline	P			

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

Sous réserve d'une remarque de M. WLASNIAK concernant l'avenant Phytolab et son incohérence par rapport au Code des Marchés Publics, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

FINANCES
COMPTE DE GESTION 2022 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. MASTELLOTTO présente les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs 2022, par chapitres.

Budget Principal

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	4 028 815,47	4 281 295,08
Recettes	4 028 815,47	5 547 849,64
Résultat de l'exercice		1 266 554,56

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	4 265 711,93	2 590 462,69
Recettes	4 265 711,93	2 641 358,10
Résultat de l'exercice		50 895,41

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	1 923 853,95	646 069,45
Recettes	1 923 853,95	1 356 033,34
Résultat de l'exercice		709 963,89

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	959 917,21	90 411,46
Recettes	959 917,21	606 917,21
Résultat de l'exercice		516 505,75

Budget Camping

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	279 310,88	243 236,66
Recettes	279 310,88	287 170,17
Résultat de l'exercice		43 933,51

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	204 136,18	42 023,63
Recettes	204 136,18	203 633,30
Résultat de l'exercice		161 609,67

Budget Caveaux

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	55 409,89	29 204,87
Recettes	54 409,89	59 523,10
Résultat de l'exercice		30 318,23

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Dépenses	34 409,89	33 409,89
Recettes	34 409,89	8 366,64
Résultat de l'exercice		- 25 043,25

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

M. MASTELLOTTO souligne la cohérence des dépenses réalisées par rapport aux prévisions et l'augmentation des recettes, notamment les produits des jeux du Casino.

N° 1 - COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 de la Trésorerie, concernant le Budget Communal.

N° 2 - COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 de la Trésorerie, concernant le Budget Assainissement.

N° 3 - COMPTE DE GESTION CAMPINGS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 de la Trésorerie, concernant le Budget Campings.

N° 4 - COMPTE DE GESTION CAVEAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 de la Trésorerie, concernant le Budget Caveaux.

N° 5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. le Maire ayant quitté la salle, par 15 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme COUTANCEAU, M. CAVELLEC, M. WLASNIAK),

VALIDE le Compte Administratif 2022 du Budget Principal.

N° 6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. le Maire ayant quitté la salle, par 15 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme COUTANCEAU, M. CAVELLEC, M. WLASNIAK),

VALIDE le Compte Administratif 2022 du Budget Assainissement.

N° 7 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CAMPINGS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. le Maire ayant quitté la salle, par 15 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme COUTANCEAU, M. CAVELLEC, M. WLASNIAK),

VALIDE le Compte Administratif 2022 du Budget Campings.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

N° 8 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CAVEAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. le Maire ayant quitté la salle, par 15 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme COUTANCEAU, M. CAVELLEC, M. WLASNIAK),

VALIDE le Compte Administratif 2022 du Budget Caveaux.

FINANCES
AFFECTATIONS DES RESULTATS

N° 9 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme COUTANCEAU, M. CAVELLEC, M. WLASNIAK),

DECIDE d'affecter les résultats suivant le tableau ci-après :

Excédent de fonctionnement 2022	1 266 554.56 €
Dépenses d'investissement 2022 à reporter sur BP 2023	924 682.79 €
Excédent d'investissement 2022	50 895.41 €
Besoin de financement en investissement (c/1068)	873 787.38 €
Résultat reporté en investissement pour 2023	50 895.41 €
Solde de fonctionnement à inscrire au BP 2023	392 767.18 €

N° 10 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme COUTANCEAU, M. CAVELLEC, M. WLASNIAK),

DECIDE d'affecter les résultats suivant le tableau ci-après :

Excédent de fonctionnement 2022	709 963.89 €
Dépenses d'investissement 2022 à reporter sur BP 2023	122 658.82 €
Excédent d'investissement 2022	516 505.75 €
Résultat reporté en investissement pour 2023	516 505.75 €
Solde de fonctionnement à inscrire au BP 2023	516 505.75 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

N° 11 – BUDGET CAMPINGS

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme COUTANCEAU, M. CAVELLEC, M. WLASNIAK),

DECIDE d'affecter les résultats suivant le tableau ci-après :

Excédent de fonctionnement 2022	43 933.51 €
Dépenses d'investissement 2022 à reporter sur BP 2023	0
Excédent d'investissement 2022	161 609.67 €
Excédent reporté en investissement pour 2023	161 609.67 €
Solde de fonctionnement à inscrire au BP 2023	43 933.51 €

N° 12 – BUDGET CAVEAUX

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme COUTANCEAU, M. CAVELLEC, M. WLASNIAK),

DECIDE d'affecter les résultats suivant le tableau ci-après :

Excédent de fonctionnement 2022	30 318.23 €
Dépenses d'investissement 2022 à reporter sur BP 2023	0
Déficit d'investissement 2022	25 043.25 €
Résultat reporté en investissement pour 2023	25 043.23 €
Solde de fonctionnement à inscrire au BP 2023	30 318.23 €

N° 13 – FINANCES

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire rappelle qu'en application des articles L. 1612-2 du CGCT et 1639 du CGI, les conseils municipaux votent chaque année les taux de fiscalité locale.

A compter de 2023, en raison de la réforme de la fiscalité locale, la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est définitivement supprimée mais le Conseil Municipal retrouve un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation s'agissant des résidences secondaires et des logements vacants.

L'actualisation des bases fiscales pour l'exercice 2023 s'établit à 1,071 (7,1 %). Il s'applique à l'ensemble des valeurs locatives et aura pour conséquence une augmentation significative des recettes fiscales, sans augmentation des taux. Il est donc proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2023 les taux d'imposition de 2022 soit :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

TAXE	TAUX 2022	TAUX 2023	EVOLUTION
TFPB	31.86	31.86	0 %
TFPNB	11.28	11.28	0 %
TH	11.52	11.52	0 %

- M. DANGUY évoque la possibilité de baisser les taux, pour amoindrir l'effet de l'augmentation des bases fiscales.
- M. MASTELLOTTTO rappelle que la C.M.B. a augmenté de façon significative ses taux d'imposition et que cette augmentation, liée à la revalorisation des valeurs locatives, aura pour effet d'augmenter les impôts de 12,97 % pour les contribuables, sans que la commune n'intervienne sur ses taux.
Il souhaite que chacun puisse communiquer sur ces données, de façon à faire comprendre aux contribuables que l'augmentation prévisible n'est pas du fait de la commune.
- M. WLASNIAK estime que la CMB est tout à fait en droit d'augmenter ses taux selon ses besoins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023 sur la base 2022.

FINANCES
BUDGET PRIMITIFS 2023

- M. WLASNIAK tient à souligner que le Budget Primitif est un acte important de la vie communale. Il aurait été intéressant, à son sens, d'inviter le conseiller aux décideurs locaux, à venir présenter ces documents, ce qui aurait permis d'alimenter le débat et d'aborder ces budgets d'une façon pédagogique.
- M. le Maire le remercie pour sa remarque. L'usage a toujours été de présenter le budget sans intervention extérieure mais l'idée peut être retenue pour l'avenir.
- M. MASTELLOTTTO confirme que les budgets ont été présentés au conseiller au décideurs locaux de la direction des Finances et qu'ils ont été validés.

N° 14 – BUDGET COMMUNAL 2023

M. MASTELLOTTTO présente le budget prévisionnel :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	4 718 242,76	5 697 339,28
Recettes	4 790 187,18	5 697 339,28

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

- M. CAVELLEC demande à connaître le détail des investissements prévus.
- M. GUILLOTTE annonce que les prévisions d'investissement dégagent une somme de 300 000 € pour des travaux de voirie.
- M. LEMESLE ajoute que le reste concerne les travaux du Promenoir et de la Place de Gaulle.
- M. CAVELLEC s'étonne que les travaux du Promenoir, prévus sur le Budget 2022, ne soient pas déjà réglés.
- M. MASTELLOTTO explique que seule une partie des situations a été réglée en 2022, les restes à réaliser ont été reportés sur le Budget 2023.
Il précise par ailleurs que les situations parvenues en décembre ne peuvent être réglées sur l'exercice en cours mais sur le budget suivant.
En réponse à une interrogation de M. WLASNIAK sur le passage à la M57, M. MASTELLOTTO rappelle que la question a été abordée avec le conseiller aux décideurs locaux et que celui-ci n'y était pas favorable pour cette année. Cette évolution ne sera obligatoire qu'à partir de 2024 et qu'il n'y a pas lieu de l'appliquer avant.
- M. PIGASSE demande quelles sont les principales réalisations prévues pour 2023.
- M. MASTELLOTTO lui confirme que les travaux du Promenoir, de la Place de Gaulle et la voirie du Passous sont les principaux investissements prévus pour 2023.
- Mme BOUYER-MAUPAS demande quel est le budget retenu pour la sécurité.
- M. le Maire rappelle qu'aucune décision n'a été prise et que le groupe de travail est en cours de réflexion. Toutefois, les premières décisions pourront être validées dans le cadre budgétaire proposé.

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR, 4 voix CONTRE (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme COUTANCEAU, M. WLASNIAK), 1 ABSTENTION (M. CAVELLEC),

ADOpte le Budget Primitif 2023 présenté.

N° 15 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	1 079 781,00	1 231 286,75
Recettes	1 532 219,34	1 231 286,75

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. PIGASSE, M. WLASNIAK)

VALIDE le Budget Assainissement 2023 présenté.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

N° 16 – BUDGET CAMPINGS 2023

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	285 062,83	197 020,00
Recettes	285 933,51	197 072,50

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR, 4 voix CONTRE (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme COUTANCEAU, M. WLASNIAK),

VALIDE le Budget Campings 2023 présenté.

N° 17 – BUDGET CAVEAUX 2023

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	65 318,23	45 043,25
Recettes	65 318,23	45 318,23

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. PIGASSE, M. WLASNIAK),

VALIDE le Budget Caveaux 2023 présenté.

N° 18 – SUBVENTIONS

Mme BESSIN présente le tableau des subventions :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2023
SOLIDARITE / SOCIAL	4 120,00 €
Amicale du Personnel	1 870,00 €
SNSM	2 000,00 €
Rêves	50,00 €
France Alzheimer Manche	50,00 €
Cœur en Liberté	50,00 €
Manche Leucémie	50,00 €
VMEH Coutances Périers	50,00 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2023
SPORTS	26 514,23 €
ABLAC	250,00 €
Club Cyclo Touriste	250,00 € + 350,00 € si évènement
Mauna Kéa Skim Club	1 000,00 € + 2 000,00 € si manifestation
Société de Chasse	200,00 €
Société de Courses	5 264,23 €
Centre Equestre	1 000,00 €
FCAC	1 800,00 €
A Cheval en Pays de Coutances	800,00 €
Enduro Pédestre	4 500,00 €
Les Arconies	500,00 €
Triathlon Coutainville	2 000,00 €
Club Nautique Coutainville	1 800,00 €
Golf de Coutainville	4 000,00 €
L'Echo de Nathan	500,00 €
RCPC Fest'Oval (rugby)	1 800,00 €
Ping-Pong	500,00 €
JEUNESSE EDUCATION	34 700,00 €
Petits Mousses	32 000,00 €
Parents Elèves du Méquet	2 000,00 €
AS Collège Les Embruns	700,00 €
ECOLOGIE / CITOYENNETÉ	1 400,00 €
APP2R (faune et flore)	650,00 € + 150 € pour concours photos
Cats Pirou	600,00 €
Comité de Fleurissement	200,00 €
ARTS / CULTURE	1 940,00 €
Cerise sur le plateau	800,00 €
CCHL	500,00 € + 300,00 € pour achat matériel
Féminin Plurielles	340,00 €
UTILITÉ PUBLIQUE	250,00 €
Prévention routière	250,00 €
URBANISME	15 000,00 €
ASA Le Passous	15 000,00 €
SERVICE A LA PERSONNE	800,00 €
Plaisanciers Coutainvillais	800,00 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (M. CAVELLEC, M. WLASNIAK),

VALIDE les subventions proposées.

N° 19 – CONVENTION SDIS

M. le Maire rappelle que par délibération du 28 février 2022, le Conseil Municipal a validé les modifications des compétences communautaires et notamment le transfert de la compétence « surveillance des plages » à la Commune.

Ainsi, depuis la saison 2022, le Service Départemental d'Incendie et de Secours assure pour le compte de la commune, la surveillance des plages pendant les mois de juillet et août.

Une convention est proposée par le SDIS pour cette mission, pour les années 2022 et 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer :

- La régularisation de convention 2022
- La convention pour la saison 2023

M. le Maire précise que le SDIS assurera pour la dernière fois la surveillance de baignade pendant la saison 2023. La commune devra, à partir de 2024, faire appel à d'autres organismes pour assurer cette prestation.

- Mme FRANÇOIS demande pourquoi le SDIS arrête.
- M. le Maire explique que la décision a été prise pour des raisons budgétaires.
- M. DANGUY indique que la SNSM est compétente pour former les jeunes sauveteurs et que l'avantage est d'avoir une formation maritime.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions avec le SDIS pour les années 2022 et 2023.

Mme BOUYER-MAUPAS quitte la séance à 19 h 06.

QUESTIONS DIVERSES

Questions de M. PIGASSE

« Que peut faire la commune pour nettoyer les abords du chemin de la Morandière ? On ne peut pas laisser ces lieux dans cet état d'insalubrité ».

- Concernant le Chemin de la Morandière, M. le Maire indique que le Commune tente depuis plusieurs années d'intervenir auprès du Conservatoire du Littoral pour acheter ces parcelles à l'abandon. La procédure est en cours avec les propriétaires. Pour un des terrains concernés par les débris de mobil-home, il n'a pas été possible à ce jour d'en retrouver les propriétaires.
M. PIGASSE trouve scandaleux qu'on puisse laisser les choses dans cet état. Il évoque l'éventualité de la mise en vente du Chalet des Mielles et souhaite que la commune réfléchisse à un éventuel projet sur ce site.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

« Les terrains de l'opération l'Agon Bleu sont de nouveau à vendre. Le projet est-il définitivement abandonné ? ».

- Concernant le projet VINCI « L'Agon Bleu », M. le Maire n'a aucun contact avec les porteurs de ce projet et n'a pas d'information concernant leur éventuel retrait du dossier ou un potentiel appel de la décision du tribunal administratif.
- M. LEMESLE indique que les propriétaires actuels ont réactivé le permis d'aménager qu'ils avaient obtenu préalablement et sont également titulaires d'un permis de démolir pour certains bâtiments. Leur intention semble être la mise en vente par lots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Pour extrait conforme, le 18 avril 2023

Le Secrétaire de Séance,
Patrick DANGUY



Le Maire,
Christian DUTERTRE



